



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°34

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision relative à la vente de véhicules et matériels à des sociétés

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que la Ville de Tulle a décidé de mettre en vente des véhicules et matériels divers dont elle n'a plus l'utilité ou qui ne correspondent plus à ses besoins,
- Considérant que des sociétés ont souhaité se porter acquéreurs desdits véhicules et matériels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide la vente des véhicules et matériels suivants :

- Une Citroën C3 immatriculée 8481 SD 19 à Automobile Andorre – 96, Boulevard Wilson – 06160 JUAN LES PINS pour 1 103,00 €
- Un Ford Transit immatriculé 661 SX 19 à la SARL Garage du Plateau – ZI Freyssinet – 82240 SEPTFONDS pour 7 132,00 €

- Un tracteur Lamborghini immatriculé AB-442-ZY à la Société MATEVERT-G.SPASSOV – 27, Route de Lyons – 27480 BEAUFICEL EN LYONS pour 14 587,00 €
- Un Pont élévateur (N° de série : 83141301) à la Société TEKAUTO44 – 36, la Barbatière – 44120 SAINT COLOMBAN pour 977,00 €
- Une Tondeuse HUSQVARNA (Ref CTH 180 XP) immatriculée AB-442-ZY à la Société « COLUMBUS » Marcin KIEJPASZ – Dobrzenice 48 – 57211 CIEPLOWODY pour 807,00 €.
- Un groupe électrogène AMAN Type 35/3T (N° de série : 52756) à la SARL GUIRAUD – Bichet – 47380 PINEL HAUTERIVE pour 2 244,00 €.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches se rapportant à ces ventes et à signer les documents afférents.

3 - La recette en résultant sera inscrite au budget Ville.

4- Précise que ces véhicules et matériels seront retirés de l'inventaire du patrimoine de la collectivité.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de Séance

Virginie Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022
DBU - 25062022
Publié le :